

Liste des Délibérations du Conseil municipal du 27 février 2024

PRÉSENTS : Mmes et MM : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL – Nathan ALBOUY - Christine PAQUIS - Joseph DEVILLE - Marc LANIEL - André BRANDMEYER - Daniel VINEIS – Odile LAROCHE – FARIGOULE - Sylvette DELORME – Jacques DONATO - Dominique PAUTY - Laurent BRUNON – Sandrine NOIRIE – Corine BEGON - Marilyne PLESSIS – Marie-José SAULODES - Nicole GIRAUD – François GILBERTAS - Hervé BRU – Elisabeth PONOMAREFF.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mme Marie-Catherine GOIRAN donne pouvoir à Mme Christine PAQUIS.
Mme Christine BERTIN donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE.
Mme Evelynne FAURE donne pouvoir à Mme Sandrine NOIRIE.
M. Grégory CROIZAT donne pouvoir à M. Marcel GIACOMEL
M. Cédric CHAVAREN donne pouvoir à M. Jacques DONATO.
M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dès l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Madame Christine PAQUIS

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Christine PAQUIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2024 est soumis pour approbation, aux membres présents lors de cette séance (25 voix)

DELIBERATIONS

1) **Affaires Générales** : Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Délibération 2024-007 : Affaires Générales – Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Madame Elisabeth PONOMAREFF de la liste « Bonson à l'écoute, Bonson en action ».

Le tableau du Conseil Municipal est joint à la présente délibération.

2) Affaires Générales – Finances : M57 - Adoption du règlement budgétaire et financier

Délibération 2024-008 : M57 – Affaires Générales – Finances : Adoption du règlement budgétaire et financier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- **HABILITE** Monsieur le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

3) Affaires Générales – Finances : M57 – Régime des amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits

Délibération 2024-009 : Affaires Générales – Finances : M57 – Régime des amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPLIQUE** la méthode de l'amortissement linéaire *pro rata temporis* à compter du 1^{er} janvier 2024 à compter de la mise en service du bien.
- **FIXE** les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2024 comme prévu dans le règlement budgétaire et financier.
- **DEROGE** à l'amortissement au *pro rata temporis* pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 1 000 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

4) Affaires Générales – Finances : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Délibération 2024-010 : Affaires Générales – Finances : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024.

5) Affaires Générales – Finances : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées - Fonds de Concours

Délibération 2024-011 : Affaires Générales – Finances : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées – Fonds de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la neutralisation des amortissements liés aux subventions d'équipement versées et comptabilisées au compte 204, ce, dès l'exercice budgétaire 2024.

6) Pouvoir de Police : Convention de mise à disposition des locaux municipaux d'Andrézieux-Bouthéon relatif au stand de tir « force de sécurité » - Centre de Tir d'Andrézieux-Bouthéon

Délibération 2024-012 : Pouvoir de Police – Convention de mise à disposition des locaux municipaux d'Andrézieux-Bouthéon relatif au stand de tir « force de sécurité » - Centre de Tir d'Andrézieux-Bouthéon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR », 4 « ABSTENTIONS » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF)

- **APPROUVE** la nouvelle convention pour le Stand de Tir « Force de Sécurité » d'ANDREZIEUX-BOUTHEON (annexée à la présente délibération)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

7) Affaires Générales – Finances : Convention subvention de fonctionnement, soutien aux formations BAFA et BAFD – Caisse d'Allocations Familiales de la Loire

Délibération 2024-013 : Affaires Générales – Finances : Convention subvention de fonctionnement, soutien aux formations BAFA et BAFD – Caisse d'Allocations Familiales de la Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **ACCEPTE** la convention avec la CAF 42 pour le soutien aux formations BAFA et BAFD (convention annexée à la présente délibération)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8) Affaires Générales – Ressources Humaines : Convention Pôle Santé au Travail – Centre de Gestion de la Loire (CDG42)

Délibération 2024-014 : Affaires Générales – Ressources Humaines : Convention Pôle Santé au Travail – Centre de Gestion de la Loire (CDG42)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** l'adhésion aux services « Pôle Santé au Travail » du Centre de Gestion de la Loire par convention.
- **CHOISIT** l'option 3 : Médecine professionnelle et prévention des risques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

9) Affaires Générales – Aménagement du Territoire : Convention signalétique économique avec la Société VISEO

Délibération 2024-015 : Affaires Générales – Aménagement du Territoire : Convention signalétique économique avec la Société VISEO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR », 4 « CONTRE » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF)

- **ACCEPTE** les termes de la nouvelle convention (jointe à la présente délibération)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10) Affaires Générales – Aménagement du Territoire : Création de chemins de randonnées – Convention de passage et de balisage

Délibération 2024-016 : Affaires Générales – Aménagement du Territoire : Création de chemins de randonnées – Convention de passage et de balisage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **ACCEPTE** la convention type pour l'autorisation de passage sur le domaine privé pour la création d'un parcours de randonnée pédestre
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

11) Domaine et patrimoine : Désaffectation du domaine public

Délibération 2024-017 : Domaine et patrimoine – Désaffectation du domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR », 4 « CONTRE » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF)

- **APPROUVE** la désaffectation du domaine public présentée qui s'inscrit dans le projet d'aménagement du Centre-Ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désaffectation

12) Intercommunalité – SIEL TE : Renouvellement de l'adhésion à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques »

Délibération 2024-018 : Intercommunalité – SIEL TE : Renouvellement de l'adhésion à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **ADHERE** pour 6 ans, avec renouvellement tacite, à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » mise en place par le SIEL TE à compter du 1^{er} janvier 2024 (convention annexée à la délibération)
- **APPROUVE** le transfert de cette compétence au SIEL-TE pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- **ACCEPTÉ** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières de cette compétence adoptée par le Bureau du SIEL-TE dans sa délibération du 7 Novembre 2022 (notice ci-jointe), et s'engage à verser au SIEL-TE les contributions financières correspondantes,
- **MET** à disposition du SIEL-TE les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion de 6 ans, avec renouvellement tacite,
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal pour les contributions et la constatation comptable de la mise à disposition des ouvrages,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et notamment le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

13) Aménagement du territoire – Environnement - Loi APER : Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)

Délibération 2024-019 : Aménagement du territoire – Environnement – Loi APER : Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** le projet de carte communale des ZACC tel que joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette carte communale.

14) Police du Maire- Cimetière : Procédure relative au renouvellement des concessions échues (RCE)

Délibération 2024-020 : Police du Maire – Cimetière : Procédure relative au renouvellement des concessions échues (RCE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **ACCEPTE** d'ajouter à la délibération initiale 2022/102 en date du 5 décembre 2022, la date du 1^{er} constat répertoriant les concessions au 05/01/2022. La date du 27 octobre 2022 concernant le 2^{ème} constat.
- **ACCEPTE** d'ajouter à la délibération initiale 2022-102 que : « La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification »

15) Police du Maire – Cimetière : Procédure relative à la régularisation des sépultures établies en Terrain Commun (RRTC)

Délibération 2024-021 : Police du Maire – Cimetière : Procédure relative à la régularisation des sépultures établies en Terrain Commun (RRTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **ACCEPTE** d'ajouter à la délibération initiale 2022/103 en date du 5 décembre 2022, la date du 1^{er} constat répertoriant les concessions au 05/01/2022. La date du 27 octobre 2022 concernant le 2^{ème} constat.
- **ACCEPTE** d'ajouter à la délibération initiale 2022-103 les tarifs des concessions ci-après identiques aux tarifs déjà mentionnés dans la délibération des tarifs municipaux 2024.

Les tarifs sont les suivants :

Tarifs 2024	
CONCESSIONS : Achat et renouvellement des concessions sans caveau préfabriqué	
Concession de 15 ans pour 2m ²	110,00 €
Concession de 30 ans pour 2m ²	190,00 €
Concession de 50 ans pour 2m ²	460,00 €
Concession de 50 ans pour 3,75m ²	720,00 €
Concession de 50 ans pour 5m ²	980,00 €
CONCESSIONS : Renouvellement de concessions avec caveau préfabriqué	
Concession de 15 ans pour 2m ²	110,00 €
Concession de 30 ans pour 2m ²	190,00 €
Concession de 50 ans pour 2m ²	460,00 €
Concession de 50 ans pour 3,75m ²	720,00 €
Concession de 50 ans pour 5 m ²	980,00 €

DECISIONS DU MAIRE

Décision 2024-005 : Contrat de location et traitement déchets bennes ordures – BOURGIER Environnement

Le Maire de BONSON, Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2021-005 du 21 janvier 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Maire, des pouvoirs découlant de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de contrat de location et traitement des déchets des bennes ordures.

Vu le budget communal et considérant que les crédits nécessaires y seront inscrits,

Décide qu'un contrat de location de bennes à ordures et traitement des déchets est passé avec la Société BOURGIER Environnement – ZI Les Grandes Terres 42160 ST CYPRIEN

La société assurera la mise à disposition de 2 bennes de 15 m³ (au Centre Technique Municipal) et une benne de 8 m³ (au cimetière) en location, l'échange ou l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets en centre de tri.

La durée du contrat est de 1 an à compter du **1^{er} janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2024**

- **Le coût du traitement des déchets :**
 - Déchet bois : 93 € HT / 111,60 € TTC la tonne
 - Déchet vert : 73 € HT / 87,60 € TTC la tonne
 - DIB : 225 € HT / 270 € TTC la tonne
 - Carton : 45 € HT / 54 € TTC la tonne
 - Ferraille rachat selon le cours des matériaux
- **Location benne 8 m³ : 21 € HT / 25,20 € TTC mensuel (soit 252 € HT /an)**
- **Location benne 15 m³ : 42 € HT / 50,40 € TTC mensuel (soit 1008 € HT /an)**
- **Transport/échange : 10 € HT / 12 € TTC**

Le règlement des sommes dues au titre de ces prestations interviendra sur présentation de factures.

La dépense correspondante sera prélevée sur le budget de la Commune.

Décision 2024-006 Demande de subvention auprès de la MSA Ardèche Drôme Loire dans le cadre de sa politique Enfance-Jeunesse (0-25 ans) : GRANDIR EN RURAL pour la création du nouveau Centre de Loisirs au Parc des Javelottes – Rue Jules Massenet.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2021-005 du 21 janvier 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Maire des pouvoirs découlant de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement de l'offre territoriale de la Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire pour l'année 2024 dans le cadre du programme « Grandir en milieu rural » pour soutenir les projets répondant à des besoins spécifiques de familles rurales dans les territoires prioritaires identifiés par la MSA (le territoire de Loire Forez Agglomération en faisant partie) et le délai très court pour déposer le dossier : avant le 2 février 2024.

Considérant que le projet « Construction d'un Centre de Loisirs au Parc des Javelottes – Rue Jules Massenet » correspond à l'axe Accueil Petite Enfance identifié comme enjeu et besoins majeurs associés par la MSA.

Considérant que par délibération 2021/060 du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'étude de faisabilité et le préprogramme relatif à la construction d'un nouveau Centre de Loisirs, a approuvé le scénario n°3 : Construction sur un espace situé au Parc des Javelottes, a approuvé l'enveloppe prévisionnelle alors estimée à 1 850 000 € HT.

Considérant que la collectivité a obtenu en 2021 une subvention de **300 000 € de la part de CAF 42** dans le cadre du Plan Mercredi. La convention d'objectifs et de financement – Aide Nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH est d'octobre 2021.

La collectivité a également déposé une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le Département dans le cadre de la DETR/DSIL 2023 pour un montant de 235 440 € (soit 15% du total du projet avant l'APD). Les services de l'Etat dans le département nous ont indiqué que notre dossier était « classé » en **DSIL 2023** pour un montant de subvention de **119 325 €**.

La Région Auvergne Rhône Alpes (dans le cadre du **Contrat Région**) a également été sollicitée pour un montant de subvention de 314 480 €. La Commune a obtenu **300 000 €**.

La collectivité a également déposé une demande de subvention auprès du Département de la Loire, dans le cadre de l'Enveloppe Territorialisée pour un montant de 235 860 €.

La collectivité a également déposé une demande auprès Loire Forez Agglomération dans le cadre du Fonds de Soutien aux Communes pour un montant de 106 050 €

Il est nécessaire que chacune de ces entités ait connaissance de l'ensemble des subventions qui ont été accordées ou sont également sollicitées afin de rester dans le cadre légal imposant à la collectivité de respecter au moins 20 % d'autofinancement.

Décide de présenter une demande de subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire dans le cadre de l'offre territoriale « GRANDIR EN MILIEU RURAL – GMR » pour l'année 2024 avant le 2 février 2024.

La demande de subvention auprès la Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire se fera sur la base du tableau de financement suivant, elle correspondra à un montant de 30 000 € :

Dépenses			Recettes				
	Intitulé	HT	Financeurs	Dispositif	Sur travaux HT	Montant	
Travaux	Marché alloti	1 591 000 €	CAF	Plan mercredi	Notifiée	300 000 €	
Ingénierie	Maitrise d'oeuvre (12,97%)	206 353 €	Région	Contrat Région	Notifiée	300 000 €	
Frais annexes	Bureau de contrôle	10 600 €	Département	Env. territorialisée	15%	238 650 €	
	CSPS	4 830 €	Etat	DETR/DSIL	20%	119 325 €	
	Relevé topographique	1 295 €	LFA	Fonds de soutien		106 050 €	
	Etudes de sols	4 822 €	MSA	GMR		30 000 €	
Autres dépenses	Frais de consultation (dont concours)	17 000 €	Autofinancement				954 277 €
	Aléas chantier	40 000 €					
Révision de prix	3,5%	65 656 €					
Programmiste	Archigram	16 226 €					
AMO	NP Conseils	70 520 €					
Mobilier	Hors marché	20 000 €					
Total dépenses		2 048 302 €	Total recettes		2 048 302 €		

QUESTIONS ORALES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 34

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 28 MARS 2024

**Le Maire,
Thierry DEVILLE**


